

● (1722)

Tout dernièrement, le contrat signé par Bell Canada et l'Arabie saoudite a fait couler beaucoup d'encre. Parlons donc de l'Arabie saoudite. Le ministre du pétrole de ce pays est présentement au Canada pour s'entretenir avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie). Ils sont tous deux en Alberta en ce moment. J'ignore le but de la visite du ministre arabe au Canada. Pour autant que nous sachions, il pourrait bien acheter les sables bitumineux. Le gouvernement ne nous dit rien à ce sujet. Les gens qui savent sont muets comme des carpes. Nous ne savons strictement rien du contenu du contrat qui lie Bell Canada et l'Arabie saoudite. On a refusé de nous laisser voir le document, même si une commission indépendante instituée par le Parlement au nom des Canadiens en a demandé la publication. La Commission des droits de l'homme a demandé à être mise au fait du contenu de ce contrat, mais cette requête a été rejetée. Une demande d'information adressée à la CRTC s'est également heurtée à une fin de non recevoir.

Ce contrat a été très controversé parce que d'une part il contenait des clauses de boycottage et d'autre part la compagnie Bell devait s'engager à n'avoir aucun contrat actuel ou en cours de négociation avec Israël. Nous avons appris que le contrat renfermait d'autres dispositions très intéressantes mais elles ne nous ont été révélées ni par le gouvernement du Canada, ni par la SEE qui fournit en effet l'assurance nécessaire, ni par la CRTC, un organisme de réglementation qui est actuellement en train d'examiner une demande de hausse des tarifs de la Bell qui, si elle lui est accordée, lui fera rentrer des recettes d'environ 171 millions de dollars cette année et d'environ 398 millions l'an prochain.

Ce que nous savons de ce contrat qui est, répétons-le, assuré par la SEE, nous vient de la Commission des valeurs et des changes des États-Unis, et c'est que Bell Canada va verser, en vertu de ce contrat, la somme de 88 millions à des entreprises saoudiennes. Faisons un simple calcul. Ce montant de 88 millions représente, je crois, 8 p. 100 du contrat global. C'est là un chiffre rond, mais il représente la moitié de ce que Bell Canada réclame en hausse des tarifs, c'est-à-dire un peu moins de la moitié de 171 millions. Nous découvrons tout cela, non pas par l'intermédiaire de l'un de nos organismes gouvernementaux et non pas par suite d'une demande de renseignements présentée par un organisme aussi important que la Commission des droits de l'homme, mais par l'intermédiaire de la Commission des valeurs et des titres des États-Unis.

Quelle est la prochaine étape? M. Ben Tierney, de Southam News à Washington, trouve tout cela assez vague. Nous versons 88 millions de dollars à des entreprises d'Arabie Saoudite. On a demandé au président de Bell Canada ce que tout cela voulait dire. Il a répondu par un non catégorique, qu'il ne fournirait aucune information sur la nature des versements, ni sur leur destinataire. L'important, c'est que la SEE joue un rôle dans cette affaire et les parlementaires qui participent à ce débat ainsi que les Canadiens en général sont en droit de se demander ce que devient le principe de la responsabilité financière. Il ne s'agit pas d'un divan de \$8,000 pour le bureau du premier ministre, encore que cela soit assez cher. Il s'agit de 88 millions de dollars. Peut-être cela n'impressionne-t-il pas les députés d'en face. Peut-être diraient-ils: «Qu'est-ce que 88 millions de dollars», pour paraphraser l'un

### *Expansion des exportations—Loi*

de leurs prédécesseurs. Cependant, je trouve que tout cela illustre bien l'idée que le gouvernement se fait du dialogue de la gestion de la SEE.

Le président de la Société pour l'expansion des exportations a été questionné en comité à propos du contrat de la société Bell. Il a dit des généralités à propos du boycottage, mais n'a pas soufflé mot de cette somme de 88 millions de dollars. Faut-il en conclure qu'il s'agit de paiements analogues à ceux qui ont été effectués par l'Énergie atomique du Canada limitée dont les agissements à cet égard ont été critiqués par des gens sérieux et surtout par les contribuables qui se demandent ce que l'on fait de leur argent?

Dans quel genre de régime vivons-nous pour avoir une société comme la SEE qui, comme l'ont signalé mes collègues les députés de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), de York-Simcoe (M. Stevens) et d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, viennent refuser de soumettre le bilan de ses activités aux représentants du peuple? Quel est le raisonnement que suivent les membres du gouvernement pour oser venir nous demander d'augmenter considérablement le capital autorisé de la SEE alors que, comme l'a fait remarquer le député de York-Simcoe, nous savons très bien qu'elle n'a pas de compte à nous rendre sauf si elle était prise en flagrant délit, et encore? Le gouvernement et ses partisans semblent vouloir faire adopter ce bill à tout prix.

Les circonstances qui ont entouré la conclusion de ce contrat entre Bell Canada et le gouvernement de l'Arabie Saoudite illustrent bien l'attitude qu'en est venue à adopter la SEE dans la conduite de ses affaires. Elle n'a de comptes à rendre qu'à elle-même. Elle ne se sent pas comptable au parlement. Qui osera dire qu'elle rend vraiment des comptes au ministre? Quels contrôles aurons-nous, ou pouvons-nous espérer avoir, dans l'avenir, si l'on songe au passé et à l'accueil que la SEE a fait aux demandes légitimes de renseignements?

Nous avons passé beaucoup de temps à débattre la question de la liberté d'information. La question est de savoir si nous avons besoin d'une loi assurant vraiment le droit à l'information. Les uns après les autres, les ministériels prennent la parole pour nous dire combien ils croient en la liberté d'information. Lors de leurs congrès ouverts au public, les libéraux adoptent des résolutions pour appuyer le principe de la liberté d'information et réitérer la nécessité d'une révision indépendante des demandes d'information. Pourtant, chaque fois que nous demandons au gouvernement des renseignements concernant ses activités ou celles de sociétés de la Couronne, tout ce qu'il trouve à nous répondre, c'est, en gros, que dans notre régime parlementaire, il appartient au gouvernement de juger de ces questions et que, à intervalles plus ou moins réguliers—normalement à tous les quatre ans, mais, avec le gouvernement actuel, peut-être après cinq ans et demi, voire plus, selon le moment où le premier ministre aura le courage de déclencher des élections—les Canadiens ont leur mot à dire.

Il se trouve justement que les Canadiens auront à juger si le gouvernement a refusé de les informer. Je suis persuadé que lors des prochaines élections, le fait que le gouvernement a pu cacher aux Canadiens ce qu'ils avaient le droit de savoir, revêtira une grande importance aux yeux des électeurs, car aucun Canadien sérieux ne peut se permettre d'appuyer la position qu'a adoptée le gouvernement actuel tout au cours de son mandat.